Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 04/07/2025
ID : 049-214902462-20250701-25SE0107_15-DE

Délibération du Conseil municipal

Séance du 1er juillet 2025

Le premier juillet deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents	BEAUCLAIR Sophie, BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PUSHPARAJ Emilie, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe
Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)	
	LABORDERIE Philippe à CHOUTEAU Edith LIOTON Valérie à VIGNER Jean-Philippe PICARD Corinne à BOYER Emilie RAVELEAU René à GUIBERT Vincent
Absent(s) excusé(s)	
	LECACHEUR Julien
Absents	
	DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne
Secrétaires de séance	
	PENEAU Sylvie, SOUILHE Jérôme

Convocation adressée le 25 juin 2025, article L.2121.12 CGCT
Liste des délibérations affichée et publiée le 4 juillet 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE0107-15 | Personnel - Modification du tableau des effectifs

Madame Edith CHOUTEAU, adjointe déléguée aux Solidarités et aux Ressources humaines, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2323-1, R 2313-3,

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique,

Vu les crédits inscrits au chapitre 012,

Considérant l'avis du Comité Social Territorial en date du 26 juin 2025,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 24 juin 2025,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 049-214902462-20250701-25SE0107_15-DE

- **Décide des suppressions et créations de postes suivantes :**

SUPRESSION DES POSTES		CREATION DES POSTES	
Grade	**ETP**	**Grade**	**ETP**
Mouvements du personnel			
Agent de maitrise principal à 35/35ème (1er septembre 2025)	-1	Adjoint technique principal de 1ère classe à 35/35ème (1er septembre 2025)	+1
Adjoint technique à 21.30/35ème	-0.61	Adjoint technique à 25.90/35ème	+ 0.74
Adjoint d'animation à 35/35ème (1er août 2025)	- 1	Animateur territorial à 35/35ème (1er août 2025)	+1
Avancements de grade			
Au 1er juillet 2025			
Adjoint administratif à 35/35ème	-2	Adjoint administratif principal de 2ème classe à 35/35ème	+2
Adjoint d'animation à 30/35ème	-0.86	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	+ 0.86
Adjoint technique à 27/35ème	-0.77	Adjoint technique principal de 2ème classe à 27/35ème	+0.77
Adjoint technique à 35/35ème	-1	Adjoint technique principal de 2ème classe à 35/35ème	+1
Au 1er décembre 2025			
Rédacteur à 35/35ème	-1	Rédacteur principal de 2ème classe à 35/35ème	+1
Adjoint administratif à 35/35ème	-1	Adjoint administratif principal de 1ère classe à 35/35ème	+1
ATSEM principal de 2ème classe à 34.50/35ème	-0.99	ATSEM principal de 1ère classe à 34.50/35ème	+0.99
Auxiliaire de puériculture de classe normale à 35/35ème	-1	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure à 35/35ème	+1

- **Décide d'ouvrir les postes permanents aux contractuels lorsque la nature des fonctions ou des besoins de service le justifient. La durée du contrat peut-être de 1 à 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans.**

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 049-214902462-20250701-25SE0107_15-DE

VOTE			
En exercice	32	POUR	26
Présents	22	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	26	TOTAL	26

Délibération adoptée à l'unanimité

Le maire,
Jean-Paul PAVILLON